



# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Affichage le 15 septembre 2020

## MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020 à 20h30

L'an deux mil vingt, le neuf septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 2 septembre, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

### **Étaient présents M. Mmes les conseillers municipaux :**

LANDELLE Jean-Luc, LEROY Michel, GUILLOIS Véronique, HENRY Catherine, BERAIL Philippe, CORBEAU Aline, LECHANTEUX Valérie, RÉVEILLE Loïc, HUET Esteban

**Absents excusés :** BARADU Philippe, GUIBOUT Audrey

**Secrétaire de séance :** HUET Esteban

Membres convoqués : 11  
Membres présents : 9  
Membres votants : 9

### **AJOUT à l'ordre du jour :**

Le Conseil municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour :

- Proposition d'un membre appelé à siéger à la CIID.

### **Voici l'ordre du jour :**

- *Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communauté de Communes au Territoire d'Energie Mayenne pour la compétence « éclairage public »*
- *Désignation d'un élu « référent sécurité routière »*
- *Création du lieu-dit « La Trébardière »*
- *Commission de contrôle liste électorale : désignation d'un titulaire et d'un suppléant*
- **INFORMATIONS DIVERSES :**
  - . *Café associatif*
  - . *Rentrée scolaire 2020-2021*
  - . *Organisation pendant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes*
  - . *Point sur le contournement*
  - . *Acquisition d'un abribus*
- *Compte-rendu de la commission communale « Bâtiments communaux et domaine public »*
- **QUESTIONS DIVERSES**

## **DÉLIBÉRATION 2020-09-09-1**

### **APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ AU TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE POUR LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2020 décidant d'adhérer au TEM 53 pour sa compétence éclairage public,
- Vu l'article L5214-21 du CGCT précisant que l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,
- Considérant la possibilité offerte aux EPCI d'adhérer au syndicat (TEM) en lui transférant une compétence optionnelle,
- Considérant la compétence optionnelle de l'éclairage public de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez dans les zones d'activités économiques de son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au Syndicat Territoire d'Energie Mayenne,
- . **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes utiles et nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

## **DÉLIBÉRATION 2020-09-09-2**

### **DESIGNATION D'UN ELU « REFERENT SECURITE ROUTIERE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les élections municipales du 15 mars 2020,

Considérant les élections du Maire et des adjoints du 23 mars 2020,

Considérant qu'il convient de nommer un élu « référent sécurité routière pour représenter la Commune de CHÉMERÉ-LE-ROI,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . **NOMME** : Madame Catherine HENRY en tant qu'élu « référent sécurité routière »
- . **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la DDT – unité Sécurité Routière et Crise.

## **DÉLIBÉRATION 2020-09-09-3**

### **ADRESSAGE : CREATION DU LIEU-DIT « La Trébardière »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt d'un permis de construire en Mairie pour un changement de destination de la grange en habitation, située sur la parcelle cadastrée A 546.

Il convient donc de créer ce lieu-dit sur la Commune de Chémeré le Roi et de le nommer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **VALIDE** le nom du lieu-dit « 1 La Trébardière ».

#### **DÉLIBÉRATION 2020-09-09-4**

### **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant les élections municipales du 15 mars 2020,  
Considérant les élections du Maire et des adjoints du 23 mars 2020,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales,

Monsieur le Maire indique que cette commission est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an, en tout état de cause, avant chaque scrutin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNNE :

- . Délégué titulaire : M. Esteban HUET
- . Délégué suppléant : M. Loïc RÉVEILLE

#### **DÉLIBÉRATION 2020-09-09-5**

### **DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Le conseil municipal, après délibération, décide de proposer LANDELLE Jean-Luc comme personne susceptible d'être commissaire titulaire ou suppléant au sein de la commission intercommunale des Impôts directs (CIID) de la Communauté de Communes du pays de MESLAY-GREZ.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- . Café associatif : L'Assemblée générale constitutive a lieu le vendredi 18 septembre 2020 – 20h30 à la salle des fêtes de Chémeré le Roi.
- . Rentrée scolaire 2020/2021 : M. Le Maire informe le Conseil municipal des effectifs du RPI de l'E.R.V.E à la rentrée soit 65 élèves dont 17 à l'école maternelle de Chémeré le Roi.
- . Travaux salle des fêtes : Pendant les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, les associations pourront se réunir à la salle de restauration scolaire dans le bâtiment de la mairie.
- . Point sur le contournement : Le projet actuel étant en stand by, le conseil municipal réfléchit sur un plan B.
- . Acquisition d'un abri bus : Monsieur le Maire fait part d'une demande des parents d'élèves pour l'installation d'un abri bus au droit de l'école maternelle. Cette acquisition évoquant le caractère social, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter le CCAS pour cette installation. La dalle de béton sera à la charge de la Commune.
- . Nuits de la Mayenne : le spectacle prévu en 2020 n'ayant pas eu lieu en raison de la crise sanitaire, la Commune de Chémeré est favorable pour accueillir un spectacle en 2021.

. Compte-rendu de la réunion de la commission « bâtiments communaux et domaine public » :

La commune de Chémeré va disposer à compter du 21 septembre du radar pédagogique mis à disposition par la Communauté de Communes. Ce radar sera installé sur plusieurs sites. Ainsi la commune pourra analyser de manière concrète les vitesses qui seront enregistrées.

**SÉANCE du 9 septembre 2020**  
**Délibérations prises du N°2020-09-09-1 au N°2020-09-09-4**

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2020-09-09-1	Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez au Territoire d'Energie Mayenne pour la compétence éclairage public
N° 2020-09-09-2	Désignation d'un référent « sécurité routière »
N° 2020-09-09-3	Création du lieudit « La Trébarrière »
N° 2020-09-09-4	Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
N° 2020-09-09-5	Désignation d'un membre pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
LEROY	Michel	1 <sup>er</sup> adjoint	
GUILLOIS	Véronique	2 <sup>ème</sup> adjointe	
HENRY	Catherine	3 <sup>ème</sup> adjointe	
HUET	Esteban	Conseiller municipal	
BERAIL	Philippe	Conseiller municipal	
GUIBOUT	Audrey	Conseiller municipal	Excusé
RÉVEILLE	Loïc	Conseiller municipal	
CORBEAU	Aline	Conseillère municipale	
LECHANTEUX	Valérie	Conseillère municipale	
BARADU	Philippe	Conseil municipal	Excusé